NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 13 novembre 2017, est distribuée à la demande de la délégation de l'Argentine.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Véhicules automobiles

Il est annoncé la modification, au moyen de la Décision conjointe (*Resolución Conjunta*) n° 2‑E/2017 du Secrétariat à l'industrie et aux services et du Secrétariat au contrôle et à la surveillance de l'environnement, des articles premier et 2 de la Décision conjointe (*Resolución Conjunta*) n° 1‑E/2016, notifiée sous la cote G/TBT/N/ARG/193/Add.3. Il est prévu un report des délais de commercialisation des véhicules automobiles visés par cette décision, aux fins de la mise en conformité avec les limites d'émissions gazeuses EURO III.

Point de contact de la République argentine

Dirección Nacional de Comercio Interior

Avda. Julio. A. Roca 651 Piso 4° Sector 2 (C1067ABB)

Ciudad Autónoma de Buenos Aires

Téléphone: 54 11 4349 4067

Fax: 54 11 4349 4072

Courrier électronique: focalotc@mecon.gov.ar

Accès au texte: <http://www.puntofocal.gov.ar/formularios/notific_arg.php>

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**